

# Dimanche 25 septembre

# VIDE GRENIER

Au Collège  
Salvador Allende  
à Rezé

de 9h à 17h

Restauration  
et buvette  
sur place

Emplacement 12€

Inscription : [videgrenier.allende.fcpe@gmail.com](mailto:videgrenier.allende.fcpe@gmail.com)

ou 06 41 83 77 66

Collège Salvador Allende, 6 avenue Léon Blum,  
44400 Rezé

Ce vide-grenier  
est organisé par  
l'équipe éducative et  
l'association des parents  
d'élèves FCPE du  
collège Salvador Allende

## BULLETIN DE RÉSERVATION

A renvoyer à l'association des parents d'élève FCPE Allende, à l'adresse :  
Collège Salvador Allende, 6 avenue Léon Blum, 44400 Rezé

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

..... CP ..... Ville .....

Téléphone ..... Mobile .....

Adresse mail (en majuscule si possible et lisible)  
.....@.....

Je suis un particulier (fournir une copie d'une pièce d'identité recto-verso valide au plus tard  
25 septembre 2022).

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant,
- Ne vendre que des objets personnels et d'occasion,
- Ne pas faire plus de 2 manifestations de même nature en 2022

Je suis un professionnel (fournir une copie de l'extrait d'inscription au registre du commerce  
et d'une pièce d'identité recto-verso valide au 25 septembre 2022)

Je réserve  1 emplacement de 3 mètres à 12 € l'emplacement.  
 2 emplacements (3 m x2), 6 mètres à 20 €.

Ci-joint mon règlement de .....€, par chèque à l'ordre du Foyer Socio-éducatif du  
Collège Salvador Allende ou en liquide.

Date ..... Signature

## RÈGLEMENT

**Article 1 :** Les exposants doivent se plier au règlement de la manifestation.

**Article 2 :** Pour avoir accès aux emplacements, les exposants doivent avoir rempli les formalités administratives et acquitter leur inscription. Nous rappelons aux exposants qu'ils doivent se munir des documents suivants :

- Pour les professionnels : une copie de l'extrait d'inscription au registre du commerce et de la carte d'identité
- Pour les particuliers : une copie de la carte d'identité

**Article 3 :** L'accès aux emplacements pour déballer ne peut se faire qu'accompagné d'une personne de l'organisation.

**Article 4 :** Le déballage a lieu de 7h30 à 9h et le rangement à partir de 17h.

**Article 5 :** Les emplacements ont une dimension d'environ 3m.

**Article 6 :** Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements confiés à l'organisateur. Ils doivent à cet effet être couverts par leur assurance.

**Article 7 :** Le Foyer, le collège ou l'association des parents d'élève n'est pas responsable des détériorations, des vols, des intempéries éventuelles et de leurs conséquences.

**Article 8 :** Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription même en cas d'intempéries.

**Article 9 :** Les emplacements sont loués sans tables, ni chaises. Les exposants doivent donc prévoir leur matériel.

**Article 10 :** La vente d'animaux, d'armes en état de fonctionner et de produits alimentaires et illicites est interdite.

**Article 11 :** Chaque exposant s'engage à laisser les lieux dans l'état de propreté qu'il aura trouvé en arrivant. Chaque exposant devra donc gérer ses propres déchets sans les laisser sur l'emplacement ou sur le site du vide-grenier.